## **CONTRAT D'ADHESION**



## **CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE** DE L'HOTELLERIE DE PLEIN AIR

Malakoff Humanis Prévoyance TSA 77374 34186 Montpellier CEDEX 4 09 69 32 21 34

| □ Adhésion   | ☐ Modification   |   |
|--|--|---|
| Contrat d'assurance collective du ré n°CCN017100/CCN017101     | égime frais de santé :   | CONTRAT SOCLE COLLECTIF OBLIGATOIRE   |
| N° Entreprise :  |  | GARANTIES FRAIS DE SANTE  |
| Date d'effet retenue de l'adhésion :                           |  |   |
| Code distributeur :  |  |   |
| Taux :   |  |   |
| Raison sociale :   |  |   |
| Adresse du siège social :                                      |  |   |
| Adresse de correspondance (si diffe                            | <br>érente) :  |   |
| Téléphone :  | Télécopie  | e-mail :  |
| Date de création :   | Forme juridique  | o :N° SIREN :   |
| N I - 4 I - II 4224-7  |  |   |
| Nature de l'activité :<br>Effectif assuré concerné à la date d | <br>de l'adhésion :  |   |
|  |  |   |
| > ADHESION   |  |   |
| L'employeur, ci-dessus nommé, rep                              | orésenté par   | agissant en qualité de  |
|  | muni de tous les ¡   | pouvoirs nécessaires (1) déclare adhérer au contrat   |
|  |  | ssus, au profit l'ensemble du personnel, à Malakoff<br>u régime frais de santé instauré par l'Accord de         |
| Prévoyance du 3 juillet 2015 de la 0                           |  |   |
| The second of Bosons and Bosons and                            | and along the decidence of the control of the contr | 4 L 1. 1947 . 1174  |
|  |  | t la possibilité d'étendre la couverture des garanties es mentionnées ci-dessus) <b>sous réserve d'en faire</b> |
|  |  | luelle. Les cotisations sont à la charge exclusive du   |
| salarié et sont appelées selon la mo                           |  | · ·   |
| ☐ Appel de cotisation  | individuel (auprès du salari   | é)  |
| ☐ Appel de cotisation  | collectif (auprès de l'entrep  | orise)  |
|  |  |   |
| (1) L'adhésion constituant un engagement                       | contractuel de l'entreprise, la présente   | demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à  |

TOURNEZ SVP

Malakoff Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°775 691 181 – Siège social : 21 rue Laffitte 75009 PARIS – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09

cours de validité ainsi que le pouvoir l'ayant dûment habilité à cet effe

défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement. Afin d'enregistrer l'adhésion, l'entreprise doit joindre au présent document un Kbis de moins de 3 mois ou le récépissé de déclaration à la Préfecture pour une Association. Lorsque le signataire n'est pas le représentant légal mentionné sur le Kbis ou n'est pas le président de l'association, il doit fournir une copie de sa pièce d'identité (CNI, passeport, carte de séjour) en

## > ENGAGEMENT

L'entreprise

Le contrat d'adhésion est souscrit à effet du 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi du contrat d'adhésion (cachet de la poste faisant foi) ; un double vous sera retourné après signature par Malakoff Humanis Prévoyance. En tout état de cause, l'adhésion ne sera effective qu'à l'issue des vérifications règlementaires incombant aux entreprises d'assurance.

La rémunération perçue par le personnel Malakoff Humanis Prévoyance au titre de la distribution du contrat a la nature d'un salaire.

L'entreprise certifie avoir été sollicitée par son conseiller pour déterminer ses besoins et exigences en matière de couverture frais de santé et avoir bénéficié d'un conseil adapté à sa situation préalablement à la souscription du présent contrat d'adhésion.

Préalablement à la signature du contrat d'adhésion, l'entreprise reconnait avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Produit Frais de santé « CCN Hôtellerie de Plein Air » ainsi que du Document d'Information Produit Assistance, du présent contrat d'adhésion,(le contrat d'adhésion et les Conditions Générales référencées « CG-CCN HPA-santé-2016 » où figurent en annexe les cotisations et les garanties ), ainsi que de la notice d'information référencée « NI-CCN HPA-santé-2016 » et les Conditions générales valant notice d'information dénommées « ASSISTANCE SANTE A DOMICILE » référencées « Convention n°753734 », téléchargeables à l'adresse suivante : http://univers.malakoffmederic.com/assistance-teleconsultation.html. Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces documents, il en accepte les termes.

Malakoff Humanis Prévovance

| '                     |                           |
|-----------------------|---------------------------|
| Fait à le             | Fait à le<br>Le Directeur |
| Signature (et cachet) | Signature (et cachet)     |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |
|                       |                           |

Les informations collectées sont toutes nécessaires à « Malakoff Humanis Prévoyance », ci-après désigné Malakoff Humanis, responsable du traitement, pour la passation, la gestion et à l'exécution du contrat d'assurance.

En application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit de demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données et de décider du sort de celles-ci, post-mortem. Vous disposez également d'un droit de vous opposer au traitement pour motifs légitimes, de limiter le traitement dont vous faites l'objet et d'un droit à la portabilité des données personnelles dans les limites fixées par la loi. Vous disposez enfin de la possibilité de vous opposer, à tout moment et sans frais, à la prospection commerciale, y compris lorsque celle-ci est réalisée de manière ciblée.

Ces droits peuvent être exercés directement sur notre site via nos formulaires, par email à dpo@malakoffhumanis.com ou par courrier à Malakoff Humanis, Pôle Informatique et Libertés, 21 rue Laffitte 75317 Paris Cedex 9. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données à caractère personnel accessible sur notre site internet.

Vous disposez également du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique gérée par la société Opposetel. Pour plus d'informations : <a href="https://www.bloctel.gouv.fr">www.bloctel.gouv.fr</a>.

Malakoff Humanis Prévoyance – Institution de Prévoyance régie par les dispositions du Titre III du Livre IX du Code de la Sécurité Sociale, immatriculée au répertoire SIRENE sous le n°775 691 181 – Siège social : 21 rue Laffitte 75009 PARIS – Soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 09